

Mandat de prélèvement SEPA

N'oubliez pas de joindre un RIB (compte courant)

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Transdev Rouen à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions Transdev Rouen. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Date de prélèvement souhaitée le 7 le 12

Dans le cas où plusieurs abonnements sont prélevés sur un même compte bancaire, la même date de prélèvement sera appliquée pour l'ensemble des contrats.

Titulaire du compte à débiter

Nom et prénom du débiteur _____

Date de naissance ____/____/____

Adresse _____

Code postal ____-____ Ville _____

Pays _____

Tél. ____-____-____-____ E-mail : _____

Compte IBAN à débiter (informations disponibles sur votre RIB)

N° compte IBAN _____

Code BIC _____

Pour un prélèvement : récurrent

Note : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Date ____/____/____ Signature _____

Lieu _____

Créancier Identifiant Créancier SEPA (ICS) : FR83ZZ449760

Transdev Rouen - 15 rue de la Petite Chartreuse - 76002 ROUEN Cedex 1 - France

Conditions de vente

Les informations recueillies sur ce document sont exclusivement destinées à traiter votre demande. Conformément à la loi « Informatique et libertés » n° 78-17 du 6/01/78, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à une agence du réseau Astuce. La carte à puce Astuce peut faire l'objet d'un duplicata (nombre illimité) pour un prix unitaire de 10 €. Tous les titres valides sont alors transférés sur la nouvelle carte. A chaque trajet, le client doit être porteur d'un titre de transport valide. Tout titre ou carte Astuce doit être validé dès la montée et présenté à chaque contrôle effectué sous peine d'amende. Le paiement des abonnements annuels par prélèvement automatique est possible sous réserve d'acceptation du dossier par Transdev Rouen. Tout défaut de prélèvement entraînera la suspension à distance de l'abonnement et l'obligation de paiement des échéances restantes et des frais de banque engendrés par le défaut de paiement. Le client peut résilier son abonnement par courrier recommandé avant le 15 du mois précédent. Il sera alors supprimé de la carte Astuce. Pendant les 12 premiers mois du premier contrat, un montant forfaitaire au titre des frais de gestion devra être versé par le client. Tout mois glissant commencé étant dû. Après les douze premiers mois du premier contrat, le montant forfaitaire à verser sera de 10 € et ce, quel que soit le type d'abonnement. Frais de résiliation (lors des 12 premiers mois) : PDM-E Sésame 365 jours - 67 € / PDM-E Demi-tarif 365 jours - 34 € / PDM-E Sésame 365 jours TAE - 39 € / PDM-E Demi-tarif 365 jours TAE - 20 €. Aucun frais de dossier ne sera demandé au client pour les motifs suivants : décès de l'utilisateur, hospitalisation ou maladie de plus d'un mois ou congés de maternité, changement de profil et sous condition de souscription d'un autre titre de transport (hormis les titres à décompte). Dans tous les cas, les critères doivent se rapporter à l'abonné et un certificat doit être fourni. Résiliation d'un abonnement du fait de Transdev Rouen : l'abonnement peut être résilié de plein droit et sans mise en demeure préalable par Transdev Rouen, en cas de fraude, de fausse déclaration ou de falsification de pièces à joindre. Suspension d'un abonnement du fait de l'utilisateur : tout abonnement annuel peut faire l'objet d'une suspension lorsque le client est mis dans l'impossibilité de voyager sur le réseau Astuce pendant une période minimum d'un mois et jusqu'à un maximum de 5 mois. Cette impossibilité ne peut résulter que d'une période de longue hospitalisation, longue maladie ou congés de maternité ou modification non programmée du lieu de travail, de résidence ou de formation. Après vérification des pièces justificatives et de la non-validation du titre pendant la période indiquée, les prélèvements seront suspendus ou un remboursement sera réalisé en cas de paiement au comptant. Suspension d'un abonnement du fait de Transdev Rouen : en cas de non-paiement d'une mensualité non régularisée sous 1 mois, Transdev Rouen pourra suspendre l'abonnement à distance jusqu'à règlement de l'échéance et des frais (de 7,60 € à 30 €) et sans contrepartie.

PDM-E / PDM-A 2024-2025

Tarifs



Infos
pratiques



Formulaire



astuce en ligne

Lignes Transdev Rouen
02 35 52 52 52

Lignes TNI
02 32 08 19 75

Lignes TAE et Allobus
02 32 96 51 51

filo'r
0 800 649 649

Lignes scolaires, Cars Hangard
02 35 95 99 99



